

Mairie - 73 240 SAINT GENIX SUR GUIERS

CANTINE SCOLAIRE 2017 - 2018

Informations aux parents des élèves de l'école publique et de l'école Jeanne d'Arc

vous avez procédé à l'inscription de vos enfants à la cantine,

Vous devez maintenant compléter les calendriers mensuels ci-joints (un par enfant) en indiquant d'une croix les jours où votre enfant mange.

Ces calendriers sont à rapporter en mairie avant le **20 juin 2017**, des modifications sont possibles en cours d'année dans les conditions suivantes.

Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant sur le portail famille AIGA (demandez nous l'accès et l'identifiant)

IMPORTANT

Vous devez **inscrire vos enfants à la cantine une semaine à l'avance**. Vous aurez donc jusqu'au

JEUDI 10 H, pour modifier le calendrier et réserver les repas de la semaine suivante, en téléphonant au :

06 46 68 64 94 (du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30) ou par mail : **cantine.stgenix@orange.fr**

Il n'y aura **pas de possibilité d'ajouter ou d'annuler un repas après le JEUDI 10H**, tous les repas seront facturés.

Cependant, nous vous conseillons de nous prévenir **avant 8H15** en cas d'absence de l'enfant et d'apporter un justificatif médical pour que nous puissions envisager de déduire le repas de la facture (au cas où la cuisine du foyer-logement accepterait aussi de le décompter de l'effectif hebdomadaire).

Chaque mois, le Trésor Public de Savoie vous enverra une facture correspondant au nombre de repas indiqué sur le calendrier de votre enfant.

le règlement de la facture cantine par : prélèvement (Mairie-pièce à fournir RIB+ contrat prélèvement+mandat SEPA), TIPI, Chèque ou espèce (Trésorerie Pont de Beauvoisin)

Pour les **élèves domiciliés** dans les communes faisant partie du **secteur du collège de Saint-Genix** ou pour les élèves en classe de CLIS (quelque soit le lieu d'habitation de l'élève) :

Tarifs à compter du 4 septembre 2017

Suite à la délibération du Conseil Municipal réuni le 28 avril 2016 veuillez trouver ci-dessous les tarifs applicables à compter du 1er septembre 2016 :

Elèves du secteur scolaire du collège de St Genix et Elèves de la classe ULIS :

Q.F. inférieur ou égal à 799 € = 4,30 € // Q.F. supérieur à 799 € = 4,50 €

Elèves hors secteur scolaire du collège de St Genix et hors classe ULIS

Q.F. inférieur ou égal à 799 € = 6,30 € // Q.F. supérieur à 799 € = 6,50 €

Liste des communes du secteur du collège de SAINT-GENIX-SUR-GUIERS

AOSTE - AVRESSIEUX - BELMONT TRAMONET - CHAMPAGNEUX - CHIMILIN - DOMESSIN -
GRANIEU - GRESIN - ROCHEFORT - ROMAGNIEU - SAINT GENIX SUR GUIERS -
SAINT MAURICE DE ROTHERENS - SAINTE MARIE D'ALVEY

Nom et Prénom de l'enfant

Classe

Nom et Prénom du responsable légal

école

publique - privée

barrez la mention inutile

IMPORTANT

Vous devez **inscrire vos enfants à la cantine une semaine à l'avance**. Vous aurez donc jusqu'au **JEUDI 10 H**, pour **réserver les repas de la semaine suivante**, en téléphonant au :

06 46 68 64 94 (du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30) ou par mail : **cantine.stgenix@orange.fr**

Il n'y aura **pas de possibilité d'ajouter ou d'annuler un repas après le JEUDI 10H**, tous les **repas seront facturés**.

Cependant, nous vous conseillons de nous prévenir avant 8H15 en cas d'absence de l'enfant et d'apporter un justificatif médical pour que nous puissions envisager de déduire le repas de la facture *(au cas où la cuisine du foyer-logement accepterait aussi de le décompter de l'effectif hebdomadaire)*.

Exemples pour remplir le calendrier mensuel :

1/ si l'enfant mange

lundi
08-nov

☒

2/ si l'enfant ne mange pas

lundi
08-nov

☐

CALENDRIER DU 4 SEPTEMBRE AU 30 SEPTEMBRE 2017 à rapporter avant le 20 juin 2017

lundi
04-sept

☐

mardi
05-sept

☐

jeudi
07-sept

☐

vendredi
08-sept

☐

lundi
11-sept

☐

mardi
12-sept

☐

jeudi
14-sept

☐

vendredi
15-sept

☐

lundi
18-sept

☐

mardi
19-sept

☐

jeudi
21-sept

☐

vendredi
22-sept

☐

lundi
25-sept

☐

mardi
26-sept

☐

jeudi
28-sept

☐

vendredi
29-sept

☐

Le prélèvement se fera entre le 15 et le 20 octobre

Signature obligatoire des parents ou du responsable légal

Nom et Prénom de l'enfant

Classe

Nom et Prénom du responsable légal

école

publique - privée

barrez la mention inutile

IMPORTANT

Vous devez **inscrire vos enfants à la cantine une semaine à l'avance**. Vous aurez donc jusqu'au

JEUDI 10 H, pour **réserver les repas de la semaine suivante**, en téléphonant au :

06 46 68 64 94 (du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30) ou par mail : **cantine.stgenix@orange.fr**

Il n'y aura **pas de possibilité d'ajouter ou d'annuler un repas après le JEUDI 10H**, tous les **repas seront facturés**.

Cependant, nous vous conseillons de nous prévenir avant 8H15 en cas d'absence de l'enfant et d'apporter un justificatif médical pour que nous puissions envisager de déduire le repas de la facture (au cas où la cuisine du foyer-logement accepterait aussi de le décompter de l'effectif hebdomadaire).

Exemples pour remplir le calendrier mensuel :

1/ si l'enfant mange

lundi
08-nov

☒

2/ si l'enfant ne mange pas

lundi
08-nov

☐

calendrier d'inscription cantine du 02 au 20 octobre 2017
à rapporter avant le 10 septembre

lundi
02-oct

☐

mardi
03-oct

☐

jeudi
05-oct

☐

vendredi
06-oct

☐

lundi
09-oct

☐

mardi
10-oct

☐

jeudi
12-oct

☐

vendredi
13-oct

☐

lundi
16-oct

☐

mardi
17-oct

☐

jeudi
19-oct

☐

vendredi
20-oct

☐

Le prélèvement se fera entre le 15 et le 20 novembre

Signature obligatoire des parents ou du responsable légal

Nom et Prénom de l'enfant

Classe

Nom et Prénom du responsable légal

école

publique - privée

barrez la mention inutile

IMPORTANT

Vous devez **inscrire vos enfants à la cantine une semaine à l'avance**. Vous aurez donc jusqu'au

JEUDI 10H, pour réserver les repas de la semaine suivante, en téléphonant au :

06 46 68 64 94 (du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30) ou par mail : **cantine.stgenix@orange.fr**

Il n'y aura **pas de possibilité d'ajouter ou d'annuler un repas après le JEUDI 10H**, tous les repas seront facturés.

Cependant, nous vous conseillons de nous prévenir avant 8H15 en cas d'absence de l'enfant et d'apporter un justificatif médical pour que nous puissions envisager de déduire le repas de la facture (au cas où la cuisine du foyer-logement accepterait aussi de le décompter de l'effectif hebdomadaire).

Exemples pour remplir le calendrier mensuel :

1/ si l'enfant mange

lundi
08-nov

☒

2/ si l'enfant ne mange pas

lundi
08-nov

☐

calendrier d'inscription cantine du 06 au 30 novembre 2017

à rapporter avant le 10 octobre

lundi
06-nov

☐

mardi
07-nov

☐

jeudi
09-nov

☐

vendredi
10-nov

☐

lundi
13-nov

☐

mardi
14-nov

☐

jeudi
16-nov

☐

vendredi
17-nov

☐

lundi
20-nov

☐

mardi
21-nov

☐

jeudi
23-nov

☐

vendredi
24-nov

☐

lundi
27-nov

☐

mardi
28-nov

☐

jeudi
30-nov

☐

Le prélèvement se fera entre le 15 et 20 décembre

Signature obligatoire des parents ou du responsable légal

Nom et Prénom de l'enfant

Classe

Nom et Prénom du responsable légal

école

publique - privée

barrez la mention inutile

IMPORTANT

Vous devez **inscrire vos enfants à la cantine une semaine à l'avance**. Vous aurez donc jusqu'au

JEUDI 10H, pour réserver les repas de la semaine suivante, en téléphonant au :

06 46 68 64 94 (du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30) ou par mail : **cantine.stgenix@orange.fr**

Il n'y aura **pas de possibilité d'ajouter ou d'annuler un repas après le JEUDI 10H**, tous les repas seront facturés.

Cependant, nous vous conseillons de nous prévenir avant 8H15 en cas d'absence de l'enfant et d'apporter un justificatif médical pour que nous puissions envisager de déduire le repas de la facture (au cas où la cuisine du foyer-logement accepterait aussi de le décompter de l'effectif hebdomadaire).

Exemples pour remplir le calendrier mensuel :

1/ si l'enfant mange

lundi
08-nov

2/ si l'enfant ne mange pas

lundi
08-nov

calendrier d'inscription cantine du 1er au 22 décembre 2017

à rapporter avant le 10 novembre

vendredi
01-déc

lundi
04-déc

mardi
05-déc

jeudi
07-déc

vendredi
08-déc

lundi
11-déc

mardi
12-déc

jeudi
14-déc

vendredi
15-déc

lundi
18-déc

mardi
19-déc

jeudi
21-déc

vendredi
22-déc

Le prélèvement se fera entre le 15 et le 20 janvier

Signature obligatoire des parents ou du responsable légal

Nom et Prénom de l'enfant

Classe

Nom et Prénom du responsable légal

école

publique - privée

barrez la mention inutile

IMPORTANT

Vous devez **inscrire vos enfants à la cantine une semaine à l'avance**. Vous aurez donc jusqu'au

JEUDI 10H, pour réserver les repas de la semaine suivante, en téléphonant au :

06 46 68 64 94 (du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30) ou par mail : **cantine.stgenix@orange.fr**

Il n'y aura **pas de possibilité d'ajouter ou d'annuler un repas après le JEUDI 10H**, tous les repas seront facturés.

Cependant, nous vous conseillons de nous prévenir avant 8H15 en cas d'absence de l'enfant et d'apporter un justificatif médical pour que nous puissions envisager de déduire le repas de la facture (au cas où la cuisine du foyer-logement accepterait aussi de le décompter de l'effectif hebdomadaire).

Exemples pour remplir le calendrier mensuel :

1/ si l'enfant mange

lundi
08-nov

2/ si l'enfant ne mange pas

lundi
08-nov

calendrier d'inscription cantine du 08 au 30 janvier 2018

à rapporter avant le 10 décembre

lundi
08-janv

mardi
09-janv

jeudi
11-janv

vendredi
12-janv

lundi
15-janv

mardi
16-janv

jeudi
18-janv

vendredi
19-janv

lundi
22-janv

mardi
23-janv

jeudi
25-janv

vendredi
26-janv

lundi
29-janv

mardi
30-janv

Le prélèvement se fera entre le 15 et la 20 février

Signature obligatoire des parents ou du responsable légal

Nom et Prénom de l'enfant

Classe

Nom et Prénom du responsable légal

école

publique - privée

barrez la mention inutile

IMPORTANT

Vous devez **inscrire vos enfants à la cantine une semaine à l'avance**. Vous aurez donc jusqu'au

JEUDI 10H, pour réserver les repas de la semaine suivante, en téléphonant au :

06 46 68 64 94 (du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30) ou par mail : **cantine.stgenix@orange.fr**

Il n'y aura **pas de possibilité d'ajouter ou d'annuler un repas après le JEUDI 10H**, tous les repas seront facturés.

Cependant, nous vous conseillons de nous prévenir avant 8H15 en cas d'absence de l'enfant et d'apporter un justificatif médical pour que nous puissions envisager de déduire le repas de la facture (au cas où la cuisine du foyer-logement accepterait aussi de le décompter de l'effectif hebdomadaire).

Exemples pour remplir le calendrier mensuel :

1/ si l'enfant mange

lundi
08-nov

☒

2/ si l'enfant ne mange pas

lundi
08-nov

☐

calendrier d'inscription cantine du 1er au 27 février 2018

à rapporter avant le 10 janvier

lundi
05-févr

☐

mardi
06-févr

☐

jeudi
01-févr

☐

vendredi
02-févr

☐

jeudi
08-févr

☐

vendredi
09-févr

☐

lundi
26-févr

☐

mardi
27-févr

☐

Le prélèvement se fera entre le 15 et le 20 mars

Signature obligatoire des parents ou du responsable légal

Nom et Prénom de l'enfant

Classe

Nom et Prénom du responsable légal

école

publique - privée

barrez la mention inutile

IMPORTANT

Vous devez **inscrire vos enfants à la cantine une semaine à l'avance**. Vous aurez donc jusqu'au

JEUDI 10H, pour réserver les repas de la semaine suivante, en téléphonant au :

06 46 68 64 94 (du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30) ou par mail : **cantine.stgenix@orange.fr**

Il n'y aura **pas de possibilité d'ajouter ou d'annuler un repas après le JEUDI 10H**, tous les repas seront facturés.

Cependant, nous vous conseillons de nous prévenir avant 8H15 en cas d'absence de l'enfant et d'apporter un justificatif médical pour que nous puissions envisager de déduire le repas de la facture (au cas où la cuisine du foyer-logement accepterait aussi de le décompter de l'effectif hebdomadaire).

Exemples pour remplir le calendrier mensuel :

1/ si l'enfant mange

lundi
08-nov

☒

2/ si l'enfant ne mange pas

lundi
08-nov

☐

calendrier d'inscription cantine du 1er au 30 mars 2018

à rapporter avant le 10 février

		jeudi 01-mars	☐	vendredi 02-mars	☐
lundi 05-mars	☐	mardi 06-mars	☐	jeudi 08-mars	☐
				vendredi 09-mars	☐
lundi 12-mars	☐	mardi 13-mars	☐	jeudi 15-mars	☐
				vendredi 16-mars	☐
lundi 19-mars	☐	mardi 20-mars	☐	jeudi 22-mars	☐
				vendredi 23-mars	☐
lundi 26-mars	☐	mardi 27-mars	☐	jeudi 29-mars	☐
				vendredi 30-mars	☐

Le prélèvement se fera entre le 15 et le 20 avril

Signature obligatoire des parents ou du responsable légal

Nom et Prénom de l'enfant

Classe

Nom et Prénom du responsable légal

école

publique - privée

barrez la mention inutile

IMPORTANT

Vous devez **inscrire vos enfants à la cantine une semaine à l'avance**. Vous aurez donc jusqu'au **JEUDI 10H**, pour **réserver les repas de la semaine suivante**, en téléphonant au :

06 46 68 64 94 (du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30) ou par mail : **cantine.stgenix@orange.fr**

Il n'y aura **pas de possibilité d'ajouter ou d'annuler un repas après le JEUDI 10H**, tous les **repas seront facturés**.

Cependant, nous vous conseillons de nous prévenir avant 8H15 en cas d'absence de l'enfant et d'apporter un justificatif médical pour que nous puissions envisager de déduire le repas de la facture (au cas où la cuisine du foyer-logement accepterait aussi de le décompter de l'effectif hebdomadaire).

Exemples pour remplir le calendrier mensuel :

1/ si l'enfant mange

lundi
08-nov

2/ si l'enfant ne mange pas

lundi
08-nov

calendrier d'inscription cantine du 3 au 30 avril 2018
à rapporter avant le 10 mars

	mardi 03-avr		jeudi 05-avr		vendredi 06-avr	
lundi 23-avr		mardi 24-avr		jeudi 26-avr		vendredi 27-avr
lundi 30-avr						

Le prélèvement se fera entre le 15 et le 20 mai

Signature obligatoire des parents ou du responsable légal

Nom et Prénom de l'enfant

Classe

Nom et Prénom du responsable légal

école

publique - privée

barrez la mention inutile

IMPORTANT

Vous devez **inscrire vos enfants à la cantine une semaine à l'avance**. Vous aurez donc jusqu'au **JEUDI 10H**, pour **réserver les repas de la semaine suivante**, en téléphonant au :

06 46 68 64 94 (du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30) ou par mail : **cantine.stgenix@orange.fr**

Il n'y aura **pas de possibilité d'ajouter ou d'annuler un repas après le JEUDI 10H**, tous les **repas seront facturés**.

Cependant, nous vous conseillons de nous prévenir avant 8H15 en cas d'absence de l'enfant et d'apporter un justificatif médical pour que nous puissions envisager de déduire le repas de la facture (au cas où la cuisine du foyer-logement accepterait aussi de le décompter de l'effectif hebdomadaire).

Exemples pour remplir le calendrier mensuel :

1/ si l'enfant mange

lundi
08-nov

X

2/ si l'enfant ne mange pas

lundi
08-nov

calendrier d'inscription cantine du 02 au 31 mai 2018
à rapporter avant le 10 avril

			jeudi 03-mai		vendredi 04-mai	
lundi 07-mai		mardi 08-mai	FERIE	jeudi 10-mai	FERIE	vendredi 11-mai
lundi 14-mai		mardi 15-mai		jeudi 17-mai		vendredi 18-mai
lundi 21-mai	FERIE	mardi 22-mai		jeudi 24-mai		vendredi 25-mai
lundi 28-mai		mardi 29-mai		jeudi 31-mai		

le prélèvement se fera entre le 15 et le 20 juin
Signature obligatoire des parents ou du responsable légal

Nom et Prénom de l'enfant

Classe

Nom et Prénom du responsable légal

école

publique - privée

barrez la mention inutile

IMPORTANT

Vous devez **inscrire vos enfants à la cantine une semaine à l'avance**. Vous aurez donc jusqu'au

JEUDI 10H, pour réserver les repas de la semaine suivante, en téléphonant au :

06 46 68 64 94 (du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30) ou par mail : **cantine.stgenix@orange.fr**

Il n'y aura **pas de possibilité d'ajouter ou d'annuler un repas après le JEUDI 10H**, tous les repas seront facturés.

Cependant, nous vous conseillons de nous prévenir avant 8H15 en cas d'absence de l'enfant et d'apporter un justificatif médical pour que nous puissions envisager de déduire le repas de la facture (au cas où la cuisine du foyer-logement accepterait aussi de le décompter de l'effectif hebdomadaire).

Exemples pour remplir le calendrier mensuel :

1/ si l'enfant mange

lundi
08-nov

☒

2/ si l'enfant ne mange pas

lundi
08-nov

☐

calendrier d'inscription cantine du 1er au 30 juin 2018
à rapporter avant le 10 mai

lundi
04-juin

☐

mardi
05-juin

☐

jeudi
07-juin

☐

vendredi
01-juin

☐

lundi
11-juin

☐

mardi
12-juin

☐

jeudi
14-juin

☐

vendredi
15-juin

☐

lundi
18-juin

☐

mardi
19-juin

☐

jeudi
21-juin

☐

vendredi
22-juin

☐

lundi
25-juin

☐

mardi
26-juin

☐

jeudi
28-juin

☐

vendredi
29-juin

☐

Le prélèvement se fera entre le 15 et le 20 juillet

Signature obligatoire des parents ou du responsable légal

Nom et Prénom de l'enfant

Classe

Nom et Prénom du responsable légal

école

publique - privée

barrez la mention inutile

IMPORTANT

Vous devez **inscrire vos enfants à la cantine une semaine à l'avance**. Vous aurez donc jusqu'au **JEUDI 10H**, pour **réserver les repas de la semaine suivante**, en téléphonant au :

06 46 68 64 94 (du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30) ou par mail : **cantine.stgenix@orange.fr**

Il n'y aura **pas de possibilité d'ajouter ou d'annuler un repas après le JEUDI 10H**, tous les **repas seront facturés**.

Cependant, nous vous conseillons de nous prévenir avant 8H15 en cas d'absence de l'enfant et d'apporter un justificatif médical pour que nous puissions envisager de déduire le repas de la facture (au cas où la cuisine du foyer-logement accepterait aussi de le décompter de l'effectif hebdomadaire).

Exemples pour remplir le calendrier mensuel :

1/ si l'enfant mange

lundi
08-nov

2/ si l'enfant ne mange pas

lundi
08-nov

calendrier d'inscription cantine du 02 au 6 juillet 2018
à rapporter avant le 10 juin

lundi
02-juil

mardi
03-juil

jeudi
05-juil

vendredi
06-juil

Le prélèvement se fera entre le 15 et 20 aout

Signature obligatoire des parents ou du responsable légal